



Communiqués de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 18 mai 2015

Dépôt pour approbation d'un Règlement sur les transports scolaires

Le préavis déposé a pour but de présenter au Conseil communal de Renens le Règlement communal sur les transports scolaires, en adéquation avec le Règlement cantonal sur les transports scolaires entré en vigueur le 1^{er} août 2012. Les élèves habitant à plus de 2.5 km de leur école auront droit à un abonnement aux transports publics.

Pour rappel, les transports scolaires organisés dans le cadre des horaires d'école sont sous responsabilité cantonale, par l'intermédiaire des établissements scolaires. Par contre, les transports hors horaires scolaires sont sous la responsabilité de la commune.

A Renens, les déplacements d'élèves par bus scolaire ont lieu essentiellement durant les heures d'école, pour permettre aux classes de se rendre à la rythmique, à la gymnastique ou à la piscine de Chavannes par exemple. Le bus communal transporte également les élèves de classes de développement de leur domicile à l'école et retour, puisque seuls les bâtiments de Verdeaux et Censuy abritent les classes de développement. Cela concerne une quinzaine d'élèves. A noter que les lieux de prise en charge ont été sécurisés par un marquage adéquat en 2014.

Le principe général est basé sur le fait que les élèves se rendent à pied à l'école. Toutefois, dans certaines conditions, les communes sont amenées à prendre en charge l'organisation ou les coûts des transports scolaires. Dans ce cas, la distance séparant le lieu de domicile du collège est déterminante pour une participation communale aux frais de déplacements des élèves. Le critère de la distance de 2.5 km entre le domicile et le collège est pris en considération par la majorité des communes urbaines, et est appliqué à Renens depuis de nombreuses années.

Par conséquent, pour les élèves dont la distance entre le domicile et l'école est supérieure à 2.5 km, à savoir pour Renens les élèves fréquentant l'Etablissement secondaire du Léman et domiciliés dans les quartiers de Bellevue et Sur-la-Croix par exemple - une dizaine à la rentrée scolaire 2014-2015 - peuvent bénéficier d'un abonnement aux transports publics.

Renseignements :

Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale, Direction Culture-Jeunesse-Sport - 078 848 45 34